

Démarche : Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine
Organisme : CD92 - Pôle Solidarités - Direction de l'Insertion Sociale et du Retour à l'Emploi (DISRE) - Unité Aides sociales - Dispositif FSL

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Fonds de Solidarité logement (FSL) Accès Logement Hauts-de-Seine
Formulaire de demande d'une aide financière dans le cadre du dispositif Fonds de Solidarité Logement
A compléter par les particuliers
ou avec l'aide d'un référent professionnel

?? Actuellement, le remboursement sur facture du mobilier de première nécessité est indisponible. Par conséquent, veuillez privilégier la fourniture d'un devis. Concernant les frais d'agence, ces derniers ne pourront être remboursés dans l'immédiat qu'aux agences immobilières.

En raison d'un incident informatique, les délais d'instruction et de paiement des aides du Fonds de solidarité logement risquent d'être temporairement allongés. Soyez assuré que votre demande a bien été prise en compte et qu'une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Conditions d'accès au Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

•Les aides relatives au FSL "Accès Logement Hauts-de-Seine" ont pour vocation de permettre l'accès à un logement adapté aux ressources et à la composition familiale des ménages avec un contrat de location.

Ces aides sont destinées aux ménages accédant à une location du parc privé ou du parc social situé dans les Hauts-de-Seine.

Pour bénéficier de cette aide, votre quotient familial ne doit pas dépasser :

- > 800 € pour une personne seule ou couple sans enfant
- > 850 € pour une personne seule ou en couple avec enfants

Le FSL accès est conditionné à un premier logement dans le Département des Hauts-de-Seine ou une sortie d'un logement meublé ou une sortie d'un logement insalubre ou dans le cadre d'une séparation

•Pour être recevable, le dossier doit être complet et répondre aux critères d'éligibilité

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine suivants :

- > Le ménage doit disposer d'un bail de moins de 6 mois à titre de résidence principale ou d'une proposition de logement dans le département des Hauts-de-Seine.
- > Toute demande d'aide à l'accès doit être sollicitée dans un délai maximal de 6 mois à compter de la date de signature du bail, ou du contrat d'occupation,
- > Le logement concerné par l'aide doit être décent
- > Le ménage doit être titulaire du bail
- > Le ménage doit avoir au préalable effectué auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) :
 - > o La mise à jour de ses droits aux prestations
 - > o Une demande d'ouverture de droit

Si vous n'êtes pas éligible aux prestations de la CAF, vous devez transmettre votre attestation d'imposition ou de non-imposition sur le revenu de l'année précédant celle où vous faites la demande (attestation de revenu 2019 si vous faites cette demande FSL en 2020,ect). Cette démarche est obligatoire pour permettre l'étude de votre demande. A défaut de mise à jour de votre dossier, l'aide sera refusée.
Un référent professionnel peut vous aider à effectuer cette démarche administrative.

Conditions générales pour effectuer une demande :

- Accédant à un premier logement dans les Hauts-de-Seine :

Le ménage doit être titulaire du bail d'un logement du parc social ou du parc privé dans les Hauts-de-Seine.

OU

- Sortant de locations meublées ou de logements non décents :

Une aide au mobilier de première nécessité peut être attribuée sous réserve de la réception du bail du logement précédent :

- oContrat de location pour un logement meublé (parc logement social ou privé)
- oRapport d'hygiène/Arrêté préfectoral d'insalubrité (procédure portant sur celle du péril)

OU

- En situation de sur-occupation :

Attribution sous réserve de la réception du bail du logement précédent, de la simulation « estimation allocation logement » ou le cas échéant le montant actuel de l'APL versé dans le cadre d'une dérogation appliquée par la CAF.

La notion de sur-occupation est définie à l'article D 542-14-2° du Code de la sécurité sociale.

En fonction du nombre de personnes, le logement doit avoir une surface minimale.

- Pour 1 personne : 9m²
- Pour 2 personnes : 16m²
- Pour 3 personnes : 25m²
- Pour 4 personnes : 34m²
- Pour 5 personnes : 43m²
- Pour 6 personnes : 52m²
- Pour 7 personnes : 61m²
- Pour 8 et + personnes : 70m²

- En période de séparation ou de divorce :

Attribution sous réserve de la réception du bail du logement précédent

1. Renseignements concernant le foyer du demandeur

Date de la demande

Sans N°allocataire CAF

Merci d'indiquer 0 au niveau de votre quotient familial si vous n'êtes pas allocataire (voir ci-dessous). Votre quotient sera calculé à l'aide de votre avis d'imposition par nos services.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

N° allocataire CAF du demandeur

Merci de saisir 0 si le matricule est en cours d'attribution.

Quotient familial (QF) si allocataire :

Quotient familial MSA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Quotient familial MSA

Joindre le justificatif ou la simulation de votre quotient familial MSA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Quotient familial MSA

Joindre le justificatif ou la simulation de votre quotient familial MSA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Quotient familial MSA

Joindre le justificatif ou la simulation de votre quotient familial MSA

2. Informations sur le demandeur

Civilité

Mme

M.

Nom d'usage du demandeur

Nom de naissance du demandeur

Prénom du demandeur

Adresse mail du demandeur

Téléphone du demandeur

Situation familiale du demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Célibataire

Marié(e)

Vie maritale

PACS

Divorcé(e)

Veuf/ve

Séparé(e)

Renseigner la date de séparation ou divorce

3. Informations conjoint(e) et autre(s) personne(s) vivant au domicile

Civilité

Mme

M.

Nom d'usage du conjoint

Nom de naissance du conjoint

Prénom du conjoint

Date de naissance du conjoint

Autre(s) personne(s) vivant au domicile

Civilité

Mme

M.

Nom

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

Prénom

Date de naissance

Lien de parenté avec le demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Grand-parent

Parent

Conjoint(e)

Fils

Fille

Frère / Sœur

Autre

Pour ajouter un autre membre de la famille, cliquer sur le bouton ci-dessous : "Ajouter Autre(s) personne(s) vivant au domicile"

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Date de naissance

Lien de parenté avec le demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Grand-parent

Parent

Conjoint(e)

Fils

Fille

Frère / Sœur

Autre

Pour ajouter un autre membre de la famille, cliquer sur le bouton ci-dessous : "Ajouter Autre(s) personne(s) vivant au domicile"

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Date de naissance

Lien de parenté avec le demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Grand-parent

Parent

Conjoint(e)

Fils

Fille

Frère / Sœur

Autre

Pour ajouter un autre membre de la famille, cliquer sur le bouton ci-dessous : "Ajouter Autre(s) personne(s) vivant au domicile"

4. Informations sur le nouveau logement faisant l'objet de la demande

Votre nouveau contrat de location débute le :

Indiquez la date mentionnée sur votre contrat de location

Adresse du nouveau logement

Code postal

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

92 000

92 100

92 110

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

92 120

92 130

92 140

92 150

92 160

92 170

92 190

92 200

92 210

92 220

92 230

92 240

92 250

92 260

92 270

92 290

92 300

92 310

92 320

92 330

92 340

92 350

92 360

92 370

92 380

92 390

92 400

92 410

92 420

92 430

92 500

92 600

92 700

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

Commune

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ANTONY
- ASNIERES SUR SEINE
- BAGNEUX
- BOIS COLOMBES
- BOULOGNE BILLANCOURT
- BOURG LA REINE
- CHATENAY MALABRY
- CHATILLON
- CHAVILLE
- CLAMART
- CLICHY
- COLOMBES
- COURBEVOIE
- FONTENAY AUX ROSES
- GARCHES
- LA GARENNE COLOMBES
- GENNEVILLIERS
- ISSY LES MOULINEAUX
- LEVALLOIS PERRET
- MALAKOFF
- MARNES LA COQUETTE
- MEUDON
- MONTROUGE
- NANTERRE
- NEUILLY SUR SEINE
- LE PLESSIS ROBINSON
- PUTEAUX
- RUEIL MALMAISON
- ST CLOUD
- SCEAUX
- SEVRES
- SURESNES

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

- VANVES
- VAUCRESSON
- VILLE D AVRAY
- VILLENEUVE LA GARENNE

Nom du bailleur

La saisie de ce champ est obligatoire si le demandeur est locataire.

Adresse du bailleur

La saisie de ce champ est obligatoire si le demandeur est locataire.

Montant (ou simulation) de l'aide au logement

5. Informations sur le logement précédent du demandeur

Statut

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Locataire
- Hébergé(e)

Adresse

Si vous étiez déjà locataire, indiquez le montant de l'aide au logement

Si vous étiez déjà locataire dans les Hauts-de-Seine, indiquez le motif du déménagement afin de rentrer dans les conditions prévues au Règlement Intérieur du FSL

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Séparation ou divorce
- Surpeuplement
- Insalubrité
- Sortie d'un logement meublé

6. Détails de la demande de FSL - Accès

Premier loyer

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

Le FSL intervient sur le 1er mois d'accès pour compenser l'absence d'aide au logement. L'aide correspond au montant estimé de l'aide au logement et sera versée exclusivement au bailleur.

Dans le cas où le locataire a déjà versé le loyer complet au bailleur, ce dernier s'engage à déduire le montant de l'aide FSL sur la prochaine quittance.

La simulation de l'allocation logement est accessible sur le site Internet de la CAF :

<http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>

Elle permet d'évaluer vos droits à l'aide au logement et le montant qui vous sera accordé.

Le montant sera équivalent au montant mensuel de l'allocation logement non perçue

Le document de simulation de la CAF d'éligibilité ou de non éligibilité à l'allocation logement doit obligatoirement être fourni.

Premier loyer

Cocher la case si vous désirez effectuer une demande de premier loyer

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Simulation de la CAF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Simulation de la CAF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Simulation de la CAF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Simulation de la CAF

Dépôt de garantie (caution)

Le dépôt de garantie accordé sera versé exclusivement au bailleur. Dans le cas où le locataire a déjà versé cette somme au bailleur, ce dernier s'engage à déduire le montant de l'aide FSL sur la prochaine quittance.

L'aide correspond à 1 mois de loyer hors charges pour une location vide et 2 mois pour une location meublée.

Le ménage ne doit pas avoir bénéficié d'une aide d'un dispositif de même nature tel que le LOCA-PASS.

Le montant versé sera équivalent au montant du dépôt de garantie

Dépôt de garantie (parfois appelé caution)

Cocher la case si vous désirez effectuer une demande pour le dépôt de garantie

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Mobilier de première nécessité

La participation du FSL aux frais d'achat de mobilier de première nécessité n'est pas cumulable avec une demande d'aide aux frais de déménagement.

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

Le FSL peut participer au paiement du mobilier de première nécessité neuf ou d'occasion.

Le montant de l'aide est plafonné en fonction de la composition familiale du ménage :

Jusqu'à 500€ pour une personne seule ou en couple

Jusqu'à 700€ pour une famille

L'aide peut être directement versée au bénéficiaire, ou au magasin (enseigne commerciale) ou à l'association (secteur économie solidaire) ou les meubles ou électroménagers ont été achetés.

Les biens suivants sont pris en charge par le FSL au titre du mobilier de première nécessité :

- Mobilier
 - o Literie (sommier + matelas, banquette lit, couette, oreillers)
 - o Lits superposés
 - o Table et 4 chaises
 - o Chaise supplémentaire à l'unité
 - o Armoire / Commode
 - o Table basse
 - o Meuble de rangement (cuisine)
 - o Bureau enfant
- Vaisselle
- Electro-ménager
 - o Lave-linge
 - o Cuisinière
 - o Plaque de cuisson
 - o Four
 - o Four micro-ondes
 - o Réfrigérateur
 - o Congélateur (combiné ou simple)
 - o Lave-vaisselle

La prise en charge par le FSL du mobilier de première nécessité peut s'effectuer selon les conditions suivantes :

-Vous avez déjà acquis du mobilier

Vous devez nous fournir la (ou les) facture(s) établie(s) auprès d'une (ou plusieurs) enseigne(s) ou associations conforme(s) à la liste des achats concernés par la prise en charge du FSL au titre du mobilier de première nécessité et votre RIB.

[La facture doit comporter les indications suivantes : la mention « facture », un numéro unique, la date de rédaction, votre nom et vos coordonnées, l'identité du fournisseur, les références article, la quantité, le prix à l'unité, la somme globale payée TTC]

❗ Les tickets de caisse ne sont pas pris en compte.

❗ Toute facture illisible, indéchiffrable fera l'objet d'un refus de la demande.

-Vous avez établi un devis auprès d'un magasin ou association et vous souhaitez que le FSL prenne en charge la facture

Le devis doit être conforme à la liste des achats concernés par la prise en charge du FSL au titre du mobilier de première nécessité et établi auprès d'un seul fournisseur acceptant un paiement par le FSL sur facture à acquitter après le retrait du mobilier.

[Le devis doit comporter les indications suivantes : la mention « devis », un numéro

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine
unique, la date de rédaction, votre nom et vos coordonnées, l'identité du magasin, les
références article, la quantité, le prix à l'unité, la somme globale à payer TTC]-

? Les devis internet ne sont donc pas pris en compte.

Achat de mobilier de première nécessité

Cocher la case si vous désirez effectuer une demande d'aide pour de l'achat de mobilier de première nécessité

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Devis du mobilier de première nécessité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis du mobilier de première nécessité

Si vous effectuez une demande d'achat de mobilier de première nécessité, fournir le devis de mobilier fourni par l'enseigne ou l'association que vous avez sollicitée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis du mobilier de première nécessité

Si vous effectuez une demande d'achat de mobilier de première nécessité, fournir le devis de mobilier fourni par l'enseigne ou l'association que vous avez sollicitée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis du mobilier de première nécessité

Si vous effectuez une demande d'achat de mobilier de première nécessité, fournir le devis de mobilier fourni par l'enseigne ou l'association que vous avez sollicitée

Indisponible actuellement - Factures du mobilier de première nécessité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture du mobilier de première nécessité

Si vous effectuez une demande d'achat de mobilier de première nécessité, fournir la facture de mobilier si vous avez effectué l'avance des frais.

[La facture doit comporter les indications suivantes : la mention « facture », un numéro unique, la date de rédaction, votre nom et vos coordonnées, l'identité du fournisseur, les références article, la quantité, le prix à l'unité, la somme globale payée TTC]

? Les tickets de caisse ne sont pas pris en compte.

? Toute facture illisible, indéchiffrable fera l'objet d'un refus de la demande.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture du mobilier de première nécessité

Si vous effectuez une demande d'achat de mobilier de première nécessité, fournir la facture de mobilier si vous avez effectué l'avance des frais.

[La facture doit comporter les indications suivantes : la mention « facture », un numéro unique, la date de rédaction, votre nom et vos coordonnées, l'identité du fournisseur, les références article, la quantité, le prix à l'unité, la somme globale payée TTC]

? Les tickets de caisse ne sont pas pris en compte.

? Toute facture illisible, indéchiffrable fera l'objet d'un refus de la demande.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture du mobilier de première nécessité

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

Si vous effectuez une demande d'achat de mobilier de première nécessité, fournir la facture de mobilier si vous avez effectué l'avance des frais.

[La facture doit comporter les indications suivantes : la mention « facture », un numéro unique, la date de rédaction, votre nom et vos coordonnées, l'identité du fournisseur, les références article, la quantité, le prix à l'unité, la somme globale payée TTC]

Les tickets de caisse ne sont pas pris en compte.

Toute facture illisible, indéchiffrable fera l'objet d'un refus de la demande.

Frais de déménagement

La participation du FSL aux frais de déménagement n'est pas cumulable avec la participation aux frais d'achat de mobilier de première nécessité.

La participation aux frais de déménagement est ouverte à tous les foyers à l'exception des familles de 3 enfants ou plus bénéficiant d'une aide au déménagement de la CAF/MSA (plafonnée à 500€).

La demande aux frais de déménagement est limitée à 1 fois sur la période de 3 ans suivant l'attribution de la dernière aide.

La prise en charge par le FSL des frais de déménagement peut s'effectuer selon les conditions suivantes :

-1. Vous avez établi un devis auprès d'une société de déménagement

Vous devez nous fournir la facture à acquitter et le RIB de la société pour un règlement au déménageur.

-2. Vous avez déjà réglé la facture

Vous devez nous fournir la facture acquittée et votre RIB pour le règlement

[Une facture doit comporter les indications suivantes : la date de rédaction, un numéro unique, votre nom et vos coordonnées, l'identité du prestataire, la désignation le décompte de la prestation, la somme totale à payer TTC]

Toute facture illisible, indéchiffrable fera l'objet d'un refus de la demande.

Frais de déménagement

Cocher la case si vous désirez effectuer une demande d'aide pour des frais de déménagement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Facture de la société de déménagement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture de la société de déménagement

Si vous effectuez une demande de frais de déménagement, fournir la facture de la société de déménagement pour règlement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture de la société de déménagement

Si vous effectuez une demande de frais de déménagement, fournir la facture de la société de déménagement pour règlement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture de la société de déménagement

Si vous effectuez une demande de frais de déménagement, fournir la facture de la société de déménagement pour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé d'identité bancaire (RIB) de la société de déménagement

Si vous effectuez une demande de frais de déménagement, fournir le RIB de la société de déménagement pour règlement de la facture

Frais d'agence immobilière

La participation aux frais d'agence concerne un locataire qui accède à un logement du parc privé. Les frais d'agence sont fixés à part égale entre le locataire et le propriétaire. Seule la part du locataire est prise en compte dans la limite des plafonds indiqués dans le formulaire.

Une seule demande possible

Montant :

Plafond :

< 29 m² : 120€

30 - 39 m² : 180 €

40 - 49 m² : 240 €

50 - 59 m² : 300 €

-> 60 m² : 360 €

Aide versée : À l'agence ou au demandeur

Frais d'agence immobilière

Cocher la case si vous désirez effectuer une demande d'aide pour des frais d'agence immobilière

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Frais de Déménagement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture des frais de déménagement

Pour ajouter plusieurs documents, cliquer sur le bouton "Ajouter un élément pour Frais de déménagement".

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture des frais de déménagement

Pour ajouter plusieurs documents, cliquer sur le bouton "Ajouter un élément pour Frais de déménagement".

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture des frais de déménagement

Pour ajouter plusieurs documents, cliquer sur le bouton "Ajouter un élément pour Frais de déménagement".

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB de l'agence immobilière

Si vous effectuez une demande de frais d'agence immobilière, fournir le RIB de l'agence pour règlement de la facture.

7. Un accompagnement social lié à l'accès au logement peut être sollicité pour vous aider dans vos démarches, soit par un référent professionnel, soit à votre demande.

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

Accompagnement social lié au logement

Cocher la case si vous souhaitez bénéficier de cet accompagnement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

8. Pièces justificatives à fournir selon la demande effectuée :

Contrat de location

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Contrat de location

Le bail doit être établi par écrit, daté et signé.
À fournir pour tous les types de demande d'aide

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Contrat de location

Le bail doit être établi par écrit, daté et signé.
À fournir pour tous les types de demande d'aide

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Contrat de location

Le bail doit être établi par écrit, daté et signé.
À fournir pour tous les types de demande d'aide

Rapport d'hygiène en cas de sortie d'un logement insalubre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Rapport d'hygiène en cas de sortie d'un logement insalubre.

Si vous sortez d'un logement insalubre ce document est à fournir pour tous les types de demande d'aide

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Rapport d'hygiène en cas de sortie d'un logement insalubre.

Si vous sortez d'un logement insalubre ce document est à fournir pour tous les types de demande d'aide

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Rapport d'hygiène en cas de sortie d'un logement insalubre.

Si vous sortez d'un logement insalubre ce document est à fournir pour tous les types de demande d'aide

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé d'identité bancaire (RIB) du bailleur

À fournir pour les demandes de :

- De demande de premier loyer
- Dépôt de garantie

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé d'identité bancaire (RIB) du demandeur

Si vous effectuez une demande de frais de déménagement ou de frais d'agence immobilière, fournir votre RIB si vous avez fait l'avance des frais.

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

Précédent contrat de location

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Précédent contrat de location

Vous devez joindre l'ancien contrat de location en cas de sortie d'un logement meublé ou d'une décohabitation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Précédent contrat de location

Vous devez joindre l'ancien contrat de location en cas de sortie d'un logement meublé ou d'une décohabitation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Précédent contrat de location

Vous devez joindre l'ancien contrat de location en cas de sortie d'un logement meublé ou d'une décohabitation

9. Validation

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur la présente demande.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie sur l'honneur avoir mis à jour ma situation familiale et professionnelle auprès de la CAF ou de la MSA depuis moins de 3 mois si je suis allocataire.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste ne pas pouvoir prétendre à un dispositif d'aide au logement existant (FASTT, Action logement)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à fournir toutes les pièces justificatives demandées.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à entrer dans un logement adapté à mes ressources actuelles et à ma situation familiale.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je suis informé(e) que toute fausse déclaration ou falsification de document, toute obtention usurpée d'un droit, m'expose à des sanctions pénales et financières en application des articles 313-1, 313-7 et 313-8 du Code pénal, ainsi que, le cas échéant, à la récupération par le Département des sommes indûment perçues.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

Les informations collectées sont traitées par le Département des Hauts-de-Seine à des fins de gestion de votre demande d'aide, du suivi de celle-ci et de statistiques générales et anonymes. Certaines données sont susceptibles de faire l'objet de traitements ultérieurs dans le cadre d'autres dispositifs d'aides mis en œuvre par le Département. Les traitements de données ainsi effectués constituent une mission d'intérêt public, conformément à l'article 6.1.e) au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016, dont la finalité principale est l'accompagnement des personnes. Les destinataires des données sont les agents habilités du Département des Hauts-de-Seine et de ses sous-traitants. Le Département des Hauts-de-Seine peut, selon votre situation et certaines obligations légales s'y rapportant, échanger ou vérifier des informations avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole, la Préfecture, le juge en charge de votre dossier ou la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions. Le Département pourra dans le cadre de contrôle aléatoire vous demander des justificatifs complémentaires. Les données ainsi traitées par le Département des Hauts-de-Seine sont conservées par ce dernier pendant 5 ans à compter du dernier contact. Les données sont ensuite détruites au terme de ce délai. Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant, d'un droit de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données, tenant à votre situation particulière. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine soit par voie électronique (dpo@hauts-de-seine.fr) soit par voie postale en écrivant à Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, à l'attention du Délégué à la Protection des Données 92731 Nanterre Cedex. Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Cochez la mention applicable

Oui

Non